

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 octobre 2020

Lieu : Marquillies salle communale

Réunion à huis clos compte tenu des mesures sanitaires en vigueur

Conseil diffusé via Facebook live sur la page facebook de la mairie

Présents D. DHENNIN

V. DELEVALLEE, J-M SECQ, B. MORTREUX, E. BOCQUET, C. IMESSAOUDENE, E. VANDAMME, H. LARADZ, P. LAVIGNE-ROGIEZ, C. LEJOSNE, CH. VITTU, D. DAMIDE, V. LESAFFRE, A-K. ROLAND, J. RIBAILLE, L. TRIDON, L. KOUEKAM

Procurations : P. PAPEGHIN à E. BOCQUET
J. COT à D. DHENNIN

Secrétaire de séance : Elise VANDAMME

Début de la séance à 19H05

Demande de Dominique Dhennin d'ajouter un point à l'ordre du jour de ce conseil suite à la réception à la mairie d'un courrier du conseil du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord concernant les nouvelles conventions d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail des agents municipaux.

Validation du procès verbal du conseil municipal du 29 juin 2020

Pas de relecture car tout le monde en a pris connaissance par mail avant le conseil municipal

L'ensemble des conseillers municipaux présents valide le procès verbal en apposant sa signature en dernière page.

Intervention de M. Ribaille : petite précision dans la terminologie il ne s'agit pas d'un compte-rendu mais d'un procès verbal, le compte rendu doit être affiché dans les 8 jours suivant le conseil

1/ Délibération sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Pas de remarque sur ce sujet

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

2/ Délibération autorisant le maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG, ancien Contrat Enfance Jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales

Nouvelle convention qui annule et remplace les anciens CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui permettaient de financer le centre aéré et Wepp'iti

Reconduction avec la mise en place d'une commission projet qui permet de réunir les élus et la CAF

Le CEJ était composé de 2 personnes l'adjointe au social et jeunesse et la secrétaire de mairie Intervention d'Eric Bocquet qui demande si les financements sont identiques, Dominique Dhennin confirme que les montants alloués sont identiques.

Le but de la nouvelle convention est de se rencontrer plus souvent avec tous les acteurs de la jeunesse sur la commune

Engagement jusque 2022

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

3/ Délibération sur Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Il s'agit du transfert des compétences des communes vers la MEL suite à l'intégration de la communauté de commune de la Haute Deule à la MEL.

L'objet de cette commission est d'évaluer le coût des transferts de charges (personnels maintenance, entretien...) occasionnés suite à l'ajout de ces communes à la MEL.

La MEL demande de désigner un représentant, Eric Bocquet conseiller métropolitain se désigne.

Intervention de Didier Damide qui aurait aimé qu'on lui demande s'il souhaitait proposer un représentant parmi « Marquillies Autrement »

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

4/ Délibération sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie – Avenant à la convention de prestation de service – Prolongation du dispositif mutualisé

A ce jour la mairie n'a pas encore de certificats d'économie d'énergie car la commune n'a pas fait de travaux qui ont permis de faire des économies d'énergie mais cela sera certainement possible avec le remplacement des ampoules par des LED.

Cela permet d'obtenir des subventions si la commune réalise des travaux permettant une économie d'énergie.

Suite à la crise du COVID, la fin du dispositif est reportée au 31 décembre 2021.

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

5/ Délibération sur la convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail

Il s'agit de d'adhérer au nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention du CDG 59.

Intervention d'Eric Bocquet qui demande si la médecine du travail arrive à maintenir le rythme d'une visite médicale tous les 2 ans.

La dernière visite médicale a eu lieu en avril 2018, le médecin du travail n'a pas encore contacté la mairie pour convenir d'un rendez-vous avec les employés municipaux.

Intervention de Didier Damide qui demande si l'on est tenu d'adhérer au CDG 59 ou si l'on peut choisir une autre médecine du travail

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

6/ Délibération concernant le versement de 1000 € à l'association des maires ruraux des Alpes Maritimes pour les sinistrés de le tempête ALEX.

Eric Bocquet a contacté l'association des maires ruraux des Alpes Maritimes pour savoir comment il était possible de les aider et s'il était possible de parrainer une ville. La directrice de l'association lui a expliqué qu'il était difficile de choisir une ville et qu'il était préférable de verser l'argent à l'association qui se chargera ensuite de répartir les fonds reçus.

Il a également contacté le maire de la ville de Besson (clin d'œil avec l'Histoire car Besson avait aidé Marquillies après la 1^{ère} guerre mondiale en nous attribuant une somme pour aider à la reconstruction). Sur le principe il est d'accord et va en parler avec son équipe, on pourrait donc verser conjointement et solidairement avec la ville de Besson une somme à l'association des maires ruraux des Alpes Maritimes.

Il a également suggéré à Monsieur Castelain président de la MEL d'attribuer une somme pour aider ses populations.

Intervention de Didier Damide : C'est une très bonne idée, j'aime beaucoup l'idée de l'association avec Besson, 1000 € c'est à la hauteur des moyens de la commune, on est favorable à cette proposition

Intervention de Jacques Ribaille : Je suppose que vous avez pris le soin de bien vérifier que l'association est une vraie association et que les fonds allaient être bien destiné pour les sinistrés.

Intervention d'Eric Boquet : oui bien sur c'est une association qui a pignon sur rue et Marquillies fait partie de l'AMRF

VOTE : 19 OUI / 0 NON / 0 ABS

7 Questions diverses

7.1 Pouvez-vous nous indiquer quelle est la procédure de recrutement choisie pour le remplacement de notre agent technique partant à la retraite ? Procédure, critères de choix, délais, etc... ?

A ce jour Daniel Fievet n'a pas encore donné sa réponse concernant sa date de départ. La date de son départ en retraite est positionnée en juin 2021 et compte tenu des congés restants à prendre et autres récupérations diverses son départ peut être avancé au mois de mars 2021.

A son retour de congés nous lui demanderons de nous donner par écrit la date exacte de son départ. A partir de là nous envisagerons son remplacement.

Nous n'allons pas remplacer une personne par une personne sans avoir au préalable effectué une analyse précise des besoins de la commune sur le plan technique.

De cette analyse sortira une fiche de poste.

En fonction de cette fiche de poste nous en profiterons pour redéfinir les missions des agents restant en place.

Le recrutement se fera sur la base de cette fiche de poste. Des entretiens avec le candidat permettront de valider son potentiel tant technique que social.

A ce jour nous disposons d'une liste de candidats potentiels (candidatures spontanées).

Nous évaluerons également les formations complémentaires à apporter à ce candidat. (produits phytosanitaires, CACES, sécurité électrique ...)

Intervention de Jacques Ribaille : Plutôt que de parler de formation peut être qu'au niveau du recrutement et au niveau des souhaits on ait des exigences et qu'à partir de là on demande à ce que les candidats aient déjà le CACES et un certain nombre de connaissances ce qui ferait que de 1 on aurait déjà moins de candidats et ca serait plus simple à recruter et de 2 on aurait pas besoin de le former.

Intervention de Didier Damide : Quel est le préavis qu'il doit effectuer ?

Réponse : 6 mois

Intervention de Léonard Kouekam : On ne peut pas notifier ce courrier à Daniel ?

Réponse : non c'est à lui de faire sa demande de départ en retraite

Intervention de Jean-Marc Secq : c'est pour ça que si on n'a pas d'écrit on ne peut pas s'engager. Si au moment de prendre sa retraite Daniel Fiévet décide de faire un an de plus on se retrouve avec un agent supplémentaire.

7.2 Le règlement intérieur doit être approuvé par le conseil municipal dans les 6 mois de sa date d'installation. Pouvez-vous nous confirmer le timing des futurs conseils municipaux afin de tenir ce délai imposé ?

Pour l'élaboration de ce règlement nous nous baserons sur un modèle donné par l'AMRF et qui correspond parfaitement à notre commune de moins de 3500 habitants.

Le groupe de travail consacré à l'élaboration de ce règlement se réunira cette semaine. Je vous propose le 16 octobre à 19h.

Pour être en conformité avec les textes concernant cette adoption du règlement je fixe d'ores et déjà le prochain conseil municipal le 23 novembre (installation du conseil le 27 mai).

7.3 Pouvez-vous nous communiquer la position de votre majorité au Conseil par rapport au Collectif de Ch'moisnil ? Ou en est-on de votre engagement de constituer une commission extra communale ?

Notre position consiste à suivre les études (hydrologiques, pollution ...) commanditées par la MEL, à rappeler à la MEL ses engagements et à adopter un moratoire dans l'attente des conclusions des études.

Un premier pas : l'arrêté poids lourds sera signé semaine prochaine par les quatre maires concernés par cet arrêté (Salomé, Hantay, Wicres et Marquillies) à Marquillies. Signature ensuite par le président de la MEL (voirie intercommunale) pour mise en œuvre. Car les arrêtés poids lourds déjà signés ne concernaient que nos villages et pas les intercommunalités.

Nous avons établi la liste des élus « Agir ensemble pour Marquillies » commission extra-communale. Si vous voulez y participer la porte est ouverte.

Intervention de Didier Damide : Elle a été créée cette commission ?

Réponse : Oui mais nous ne l'avons pas communiqué à Monsieur Peperstraete dans la mesure où on voulait vous en parler ce soir

Intervention de Didier Damide : On va vous communiquer le nom de la personne qui en fera partie.

7.4 Suite à l'acquisition du bâtiment de l'ancien garage Fénart, pouvez-vous nous rappeler et informer les nouveaux élus du projet ayant motivé cette acquisition ? Quel est aujourd'hui, l'état d'avancement de votre projet ?

L'acquisition du garage a été motivé par plusieurs choses :

1/ la commune ne dispose pas de beaucoup de réserves foncières

2/ les propriétaires ne souhaitent pas voir le bâtiment acheté par des « étrangers » et voulaient que le bâtiment reste utile pour la commune

Ce n'est pas ce qui a fait pencher le plus la balance mais cela a permis de l'acheter à un prix revu à la baisse.

Marquillies manque d'espace commerciaux, associatifs, artisanaux et cette acquisition permet permettre d'envisager l'installation de ces activités.

A ce jour il existe de nombreuses subventions notamment avec la MEL, le département et la région pour l'aménagement de tels espaces.

Intervention de Didier Damide : Quelle est la motivation première à l'acquisition de ce garage ?

Réponse : au tout départ c'était pour y faire du commerce local

Intervention de Didier Damide : et aujourd'hui ?

Réponse : on reçoit beaucoup de propositions et on se tâte (de la MEL, de la chambre de commerce...) propositions d'artisans d'artistes, de l'enseigne Casino, garagistes, magasin de vracs, tiers lieux

Intervention d'Hélène Laradz : le projet sera présenté ultérieurement mais le tiers-lieux ce serait un moyen de regrouper les habitants, les associations, les idées... l'idée ce serait de créer un endroit où tout le monde pourrait se retrouver, acheter des choses en vracs et autres.

Intervention de Jacques Ribaille : si l'idée de départ c'est d'ouvrir un commerce pourquoi ne pas contacter les autres enseignes de commerce ?

Intervention d'Hélène Laradz : A la base le tiers-lieux ce serait un commerce avec des prix abordables pour que tout le monde puisse y avoir accès et faire venir d'autres commerçants (poissonnier, boucher...)

Intervention de Didier Damide : qui pilote ce projet ?

Intervention d'Hélène Laradz : la commission environnement

Intervention de Jacques Ribaille : On vous a dit qu'on était prêt à vous aider mais nous ne sommes pas intégrés au projet.

Intervention d'Hélène Laradz : C'est un projet dont on vous parle mais rien n'est encore fait, on n'en a pas encore parlé à Jean-Marc Secq, c'est un projet qui se construit à plusieurs car plus on est nombreux mieux c'est.

7.5 Quelles actions comptez-vous entreprendre et dans quel délai, pour nettoyer, supprimer et empêcher définitivement le retour du squat découvert le 5 août, dans le petit bois près du terrain de football ?

Il y a deux façons d'aborder ce sujet :

1- On considère que ce squat qui ne génère aucune plainte d'habitant de Marquillies, ni ne perturbe la vie des riverains ne présente pas de caractère de trouble à l'ordre public et peut donc rester là où il est tout en assurant sa surveillance. C'est un lieu de rassemblement pour

quelques jeunes qui n'ont pas de lieu attiré de rencontre. Ce squat disparaîtra avec le temps surtout le mauvais.

2- Que pour des raisons morales ce squat est une atteinte à l'ordre établi et qu'il doit disparaître.

Il a déjà été démolé par nos agents. Il a été rapidement reconstruit. A ce jour d'autres lieux sont régulièrement occupés par des jeunes (les quais de la gare, les garages le long du sentier neuf). Ces lieux font l'objet d'un suivi par les patrouilles de la gendarmerie que j'interpelle régulièrement.

La démolition de ce squat ne sera pas une réponse satisfaisante. Il faut chercher ailleurs une réponse pour nos jeunes. Car au final c'est le laisser aller parental doublé d'un désœuvrement qui occasionne ces situations. Il faut s'attaquer aux causes et non aux effets et là un long travail de réflexion est nécessaire, que peut-on faire pour éviter que les jeunes se rassemblent dans des lieux qui ne leur sont pas destinés ?

Intervention de Didier Damide : on est au courant de l'existence de ce squat, s'il y a un problème sur ce lieu grave quelle est notre responsabilité ? il faut prendre le sujet et essayer de le résoudre, peut être avec des associations, la gendarmerie, la solution n'est pas de laisser faire car c'est un lieu de rencontre

Intervention de Jacques Ribaille : c'est un endroit qui est à 150 m de l'école, 20 m du terrain de foot et 100 m du terrain de jeux, les petits enfants peuvent aller trainer la-dedans et se piquer.

Intervention de Charles Vittu : personnellement j'étais là lors de la découverte, je n'ai pas trouvé de seringue, l'alcool c'était de la bière à 4°, j'y suis retourné pour vérifier qu'il ne se passe rien de dramatique, concernant la sécurité ce n'est pas sécurisé mais si c'est pour qu'ils se retrouvent à la gare, je préfère qu'ils soient au bord d'un champ.

Après débat la commission jeunesse va se charger de faire de la prévention, d'aller à la rencontre de ces jeunes afin de connaître leurs souhaits et de contacter des associations qui pourraient nous aider.

7.6 Afin de sécuriser la friterie Nico, la Poste et le distributeur de pain, ne serait-il pas envisageable d'installer une caméra de vidéo-protection ?

Actuellement ce quartier ne fait pas l'objet de problèmes sécuritaires particuliers La Poste n'a jamais fait l'objet d'un braquage.

La friterie Nico qui a déjà fait l'objet de vols est un établissement privé qui doit être protégé par son propriétaire (alarme ou caméra de son choix). Ce n'est pas à la commune de protéger les biens privés.

Le distributeur de pain est équipé d'une caméra (indication sur le distributeur) et là aussi la sécurité d'un tel équipement est du ressort de son propriétaire.

Une piste : la pose de fausses caméras peu onéreuses et dissuasives si nécessité.

Intervention de Charles Vittu : Contrairement à votre programme qui prônait la vidéo surveillance, les électeurs ont voté pour notre programme qui lui ne préconisait pas de vidéo surveillance supplémentaire, je pense que moins de 6 mois après notre élection contredire notre programme serait malvenu.

Intervention de Didier Damide : Lors du précédent mandat vous étiez contre l'installation de caméra, cependant vous en avez tout de même installées.

Intervention de Charles : les caméras ont été installées sur des biens publiques en l'occurrence le city stade et le terrain de foot.

Intervention de Céline Lejosne : je ne sais pas si les caméras installées au city stade et terrain de foot ont apporté quoi que ce soit, les jeunes ont continué à venir.

Après débat, il est décidé de ne pas ajouter de caméra supplémentaire dans ce quartier.

Fin de séance : 20h32

10

V. Lejeune

M. Roland

L. Lejeune

S. Sureau

- 8 -